



HAL
open science

Expertise et action publique

Cécile Robert

► **To cite this version:**

Cécile Robert. Expertise et action publique. Borraz, Olivier; Guiraudon, Virginie. Politiques publiques. 1, La France dans la gouvernance européenne Chap. 11, Presses de Sciences Po, pp.309-335, 2008. ⟨halshs-00396558⟩

HAL Id: halshs-00396558

<https://shs.hal.science/halshs-00396558v1>

Submitted on 25 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Expertise et action publique

Pas plus l'attribut exclusif d'un groupe spécifique d'acteurs, qu'une ressource mobilisée de manière univoque dans les échanges politiques, l'expertise est susceptible d'usages multiples, dont le sens et la portée ne sauraient par conséquent se saisir en dehors du cadre d'études empiriques précises. Pour diverses qu'elles soient, les situations subsumées sous ce terme présentent néanmoins un ensemble de caractéristiques communes, qu'illustre notamment la similitude, par delà les époques, des postures adoptées par les experts et leurs commanditaires, comme des débats – politiques et scientifiques – dont celles-ci font l'objet. C'est à mettre en lumière ces propriétés spécifiques de l'expertise comme dispositif de légitimation et mode de production de l'action publique que cet article s'attache, en rendant compte des grandes interrogations à partir desquelles des formes d'expertises, situées dans des contextes sociaux, institutionnels et politiques très variés, ont été – ou gagnent à être – abordées. Il montre aussi qu'au-delà des « crises de légitimité » de l'expertise et de ses réformes les plus récentes, l'homologie des postures et des rhétoriques des experts et commanditaires tend à valider l'hypothèse d'un processus d'institutionnalisation et de naturalisation de l'expertise comme catégorie d'action.

Expertise, sciences, savoirs, action publique, revue de la littérature, institutionnalisation, légitimation, démocratisation

Introduction

L'idée selon laquelle les activités de gouvernement doivent se fonder sur des savoirs éprouvés se développe d'abord en Europe à la fin du 16^{ème} mais surtout aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles. Elle s'inscrit dans la continuité du processus d'autonomisation du politique vis-à-vis de l'Église, amorcé en France dès le 14^{ème} siècle, et qui conduit à l'affirmation d'un ordre temporel contingent, différencié de celui que les institutions ecclésiastiques entendaient promouvoir (les « lois divines » sont progressivement perçues comme inappropriées pour guider le gouvernement sur terre). Il se renforce parallèlement dans l'affirmation d'une séparation toujours plus prononcée entre la Couronne et son détenteur, dans la lignée de l'œuvre de Machiavel (le Prince doit désormais moins renforcer son pouvoir que la puissance de l'État). Ce sont les sciences camérales (Laborier, 1999), et en particulier la statistique (Desrosières, 1993) mais aussi l'économie politique, qui viennent ainsi formaliser des savoirs et des techniques spécifiques visant à assurer le développement des richesses matérielles et humaines du royaume. Dès la fin du 17^{ème} siècle sont mis en place au cœur de l'État de grands corps techniques (ingénieurs des Ponts et Chaussées d'abord, puis des Mines), tandis que le 19^{ème} siècle voit notamment le développement des sciences sociales qui s'efforcent également d'apparaître comme des instruments de connaissance et de compréhension du social indispensables aux gouvernants. Ainsi établi, le besoin de savoir pour bien gouverner s'est surtout traduit par le développement de bureaucraties autonomes et d'une expertise publique,

il ne prendra la forme du recours à l'expertise tel qu'on l'évoquera principalement ici, qu'à partir du 20^{ème} siècle et particulièrement des années cinquante, en Europe comme Outre-Atlantique (Weingart, 2004).

Si l'expert est initialement un spécialiste dans son domaine, un professionnel qui a acquis une maîtrise spécifique de son art, il devient, d'abord sur la scène judiciaire, et principalement au cours du 19^{ème} siècle, celui qui peut contribuer à éclairer des décisions prises dans un autre univers que le sien (Dumoulin, 2001). Au cours du siècle dernier, dans les pays capitalistes industrialisés, cette figure se généralise et s'étend notamment à l'action publique. Comme le souligne Jean-Yves Trépos, cette demande d'expertise implique fortement l'État. Outre « qu'il garantit indirectement que des experts privés ont un label auquel puissent croire des entreprises privées », il requiert aussi très largement des expertises privées « comme partie de son intervention normale », ou dans des situations marquées par l'incertitude ou l'urgence (Trépos, 1996, 14). La mobilisation massive d'expertise par les autorités publiques n'est pas étrangère au succès qu'elle connaît ensuite, dans les mobilisations sociales, auprès du monde associatif et d'un ensemble d'acteurs toujours plus variés.

Pas plus l'attribut exclusif d'un groupe spécifique d'acteurs, qu'une ressource mobilisée de manière univoque dans les échanges politiques, l'expertise est ainsi susceptible d'usages multiples, dont le sens et la portée ne sauraient par conséquent se saisir en dehors du cadre d'études empiriques précises. Pour diverses qu'elles soient, les situations subsumées sous ce terme présentent néanmoins un ensemble de caractéristiques communes, qu'illustre notamment la similitude, par delà les époques, des postures adoptées par les experts et leurs commanditaires, comme des débats – politiques et scientifiques – dont celles-ci font l'objet. C'est à mettre en lumière ces propriétés spécifiques de l'expertise comme dispositif de légitimation et mode de production de l'action publique que cet article s'attache, en rendant compte des grandes interrogations à partir desquelles des formes d'expertises, situées dans des contextes sociaux, institutionnels et politiques très variés, ont été – ou gagnent à être – abordées. Au croisement des réflexions relatives aux modalités de construction de l'autorité politique d'une part (I), et de celles consacrées aux processus d'élaboration du produit de l'action publique d'autre part (II), l'analyse des situations d'expertise offre des enseignements qui enrichissent les hypothèses mobilisables pour la compréhension des activités politiques entendues au sens large.

I. L'expertise comme dispositif de légitimation de l'autorité politique

De l'expert judiciaire aux comités composés de scientifiques reconnus, en passant par les *think tanks* et les mobilisations des citoyens « profanes » constitués en contre-experts, la catégorie recouvre des acteurs, des savoirs, et des modes de sollicitation et/ou de revendication, extrêmement différents. Qu'auraient donc alors en commun ces situations d'expertise ? Deux réponses complémentaires permettent de justifier la pertinence d'une réflexion générale sur des objets en apparence aussi hétérogènes. La variété des profils d'experts renvoie d'abord à l'idée que ce rôle doit être appréhendé comme une propriété situationnelle et un construit social : en d'autres termes, la position d'expert résulte du fait que dans un contexte donné, des acteurs s'accordent pour reconnaître à la parole d'un individu une autorité singulière. Ces revendications d'autorité s'appuient par ailleurs sur une rhétorique commune : telle qu'elle se donne à voir, la légitimité de l'expert tiendrait au fait qu'il amènerait dans « une situation de fait réputée problématique, c'est-à-dire non appréhensible et

gérable avec les schèmes de compréhension utilisés jusque-là », « un savoir de spécialiste » et que sa fonction « se [bornerait] à fournir un avis, à un mandataire, futur décideur, qui l'a sollicité » (Fritsch, 1985)

Cette appréhension de l'expertise met en lumière les enjeux de légitimation qui y sont liés. Leur analyse conduit d'abord à s'intéresser à l'efficacité sociale du discours scientifique, et plus généralement au travail rhétorique permettant d'attester de l'universalité et du désintéressement du jugement expertal (1). La revendication d'expertise s'apparente également à un rôle, une position à conquérir - une forme d'accès à la décision fondée sur une conception spécifique des compétences nécessaires à la conduite de l'action publique -, dont on peut interroger les usages sociaux, ainsi que les contraintes - les épreuves et performances auxquelles l'expert doit se soumettre pour être reconnu comme tel (2). Une telle perspective invite enfin à observer dans quelle mesure l'expertise, comme mode de légitimation, se trouve déstabilisée par les réflexions actuelles sur la remise en cause de la science comme raison politique (3).

I.1. Justifier une décision par l'expertise : la revendication d'une légitimité singulière

Telle qu'elle est habituellement mise en discours, l'expertise fonctionne sur le principe d'un transfert de légitimité : appuyée sur l'expertise, la décision serait fondée en raison, c'est-à-dire non seulement juste et informée, mais également objective et débarrassée de tout arbitraire. Ces qualités revendiquées pour la décision sont par ailleurs liées aux compétences de l'expert, mais uniquement parce que celles-ci permettent d'en faire un porte-parole autorisé de principes qui transcendent sa personne (Leclerc, 2001) : ce ne sont ni l'expert ni son commanditaire qui imposent la décision, mais la raison qui la leur dicte. L'expertise naturalise la décision en la présentant comme la simple application de principes reconnus comme neutres et universels. Elle tire donc sa légitimité du « langage de vérité » dans lequel elle est formulée et « par lequel l'expert peut rattacher son expertise à un corpus savant authentifié » (Trépos, 1996 : 68).

Comme le suggère Jean-Yves Trépos, plusieurs types de « langages de vérité » sont mobilisés, souvent même simultanément, dans les situations d'expertise : le droit et la science, auxquels seraient venues s'adjoindre plus récemment les sciences économiques et sociales. La réflexion sur l'expertise peut ainsi conduire à s'intéresser aux propriétés qui fondent l'efficacité sociale de ces discours. Les travaux engagés par les sociologues du droit, comme les enseignements de la sociologie des sciences, s'avèrent ici particulièrement précieux. Leur confrontation met notamment en évidence les caractéristiques communes qui permettent aux discours juridique et scientifiques de fonctionner comme des « réservoirs d'autorité » (Bourdieu, 1986 ; Lebaron, 2000), garantissant celle des acteurs qui s'expriment dans ces langages et en respectent les formes. Le recours au droit ou à la science comme langages de vérité de l'expertise tient ainsi notamment à leur capacité à renvoyer l'apparence de discours émancipés des déterminants sociaux, n'obéissant qu'à des logiques internes. Si cette conception « immaculée » du droit ou des théories scientifiques, élaborés dans un monde clos gouverné par la seule rationalité et à l'abri des luttes sociales et politiques, est bien une fiction, elle n'en produit pas moins des effets puissants, non seulement sur les pratiques des juristes et des scientifiques, mais aussi sur les croyances qu'ils partagent avec leurs publics. Ce sont en effet ces représentations du travail juridique ou scientifique qui permettent de revendiquer, pour leurs produits dérivés, l'universalité et la neutralité. L'objectivité des propositions sur lesquelles s'appuient les jugements d'experts conférerait ainsi aux décisions

qu'ils fondent un caractère indiscutable car désintéressé. Une telle perspective permet en outre de penser ce que des procédures comme les comités de sage et/ou d'éthique développées plus récemment peuvent avoir de commun avec des situations d'expertise plus classiques. Si la place spécifique faite dans ces instances aux compétences proprement scientifiques semble plus limitée, c'est pourtant bien à la production d'un discours qui puisse apparaître comme universel et désintéressé que concourent les membres de ces comités, notamment à travers la mise en avant de leur abnégation et de leur renoncement à défendre des opinions personnelles, ou encore de leur aptitude à monter en généralité (Bachir, 1991 ; Memmi, 1989).

En évoquant les propriétés données, par le truchement de l'expertise, à la décision qui prétend s'en inspirer, on entrevoit ainsi certains de ses usages politiques. Elle permet en effet de faire apparaître la décision non plus comme le produit d'un choix, en valeur ou entre des intérêts divergents, comme le fait d'un arbitrage et d'un arbitraire, mais comme une solution neutre et objective. La « dépolitisation » qu'autorise l'expertise peut ainsi prendre la forme d'un effacement de la dimension conflictuelle de l'enjeu à traiter. Comme le montre Myriam Bachir à propos de la mission que s'est donné le comité des Sages chargé de la réforme du droit de la nationalité (« mieux éclairer les choix publics, mieux informer l'opinion ») : « Par la seule force de [ces] mots, la dimension conflictuelle de l'enjeu, fortement controversé, se trouve ainsi édulcorée. Il n'y a plus de groupes d'intérêts distincts en dispute, mais des personnes 'neutres', en attente et en quête de 'clarifications' et d'« informations ». Neutralisé et canalisé, dépouillé ici des antagonismes sociaux dont il a fait précédemment l'objet, l'enjeu est à ce niveau dépolitisé » (Bachir, 1991 : 36). Dans une perspective identique, de nombreux travaux ont mis en évidence le poids prépondérant de la référence aux théories économiques dans les discours politiques, favorisant la naturalisation des choix publics dans un nombre croissant de secteurs (Jabko, 2001 ; Jobert, 1994 ; Lordon, 1997 ; *Sciences de la société*, 2002).

Neutralisant problème et solution politiques, cette forme du discours expertal participe conjointement à construire une représentation spécifique des commanditaires, en leur offrant l'apparence de décideurs capables de « domestiquer » l'enjeu concerné (Barthe, 2003), et plus généralement de gérer l'action publique avec méthode et rationnellement. L'analyse des procédés d'investissement des experts montre qu'elle peut aussi être mise en scène comme une abstention vertueuse d'un pouvoir politique « sacrifiant ses intérêts [...] à l'universalité du savoir pour le bien commun » (Bachir, 1991 : 34-35). Les stratégies d'effacement qu'autorise l'expertise, puisque ce sont le droit, la science qui dictent les orientations à suivre, offrent ainsi aux politiques une panoplie de postures. L'expertise peut alors fonctionner comme une délégation de responsabilités, à l'image du fonctionnement de certaines politiques européennes, dont la définition des orientations est parfois abandonnée aux experts (Robert, 2005a). Elle permet alors aux décideurs d'éviter de les défendre sur le terrain politique, ou, comme le montre l'analyse de certains usages des modèles de prévision économique (Collins et Pinch, 1998), de se voir imputer leurs éventuelles conséquences négatives.

I.2. L'expertise comme registre d'action : usages et contraintes du rôle

Source de légitimité pour la décision et les commanditaires, la procédure d'expertise est aussi, et peut-être surtout, ce qui permet aux experts eux-mêmes, c'est-à-dire à des acteurs ne disposant pas d'une légitimité propre, d'une autorité politique, de contribuer à l'exercice du pouvoir. Appréhendée comme un registre d'action, susceptible d'ouvrir, à ceux qui le mobilisent, des accès aux processus décisionnels, l'expertise conduit à considérer les experts

comme autant d'acteurs capables de construire la nécessité de leur intervention : elle invite alors à interroger les conditions de possibilité d'une telle stratégie.

C'est d'abord à la conversion de l'enjeu à traiter en problème technique que procède le discours de l'expertise : si aucune situation n'est en soi problématique, les savoirs et techniques susceptibles de lui être appliqués ne s'imposent pas plus naturellement. Visant à montrer que l'enjeu est « techniquement soluble », cette problématisation technique peut s'apparenter, comme le souligne Yannick Barthe à propos des déchets nucléaires : « à une intense activité de *traduction* (Callon, 1986) permettant de constituer les différentes dimensions d'un problème, qu'elles soient formulées dans des termes moraux, économiques ou politiques, en autant de défis techniques que les ingénieurs et scientifiques vont s'employer à relever » (Barthe, 2003 : 478). Ce faisant, on le voit bien, le discours de l'expertise ne se contente pas de décrire la nature de l'enjeu. Il désigne aussi, dans un même mouvement, les acteurs qui, par leurs compétences, seront légitimes à s'en saisir. C'est notamment à travers un discours présentant la Transition économique et politique des pays d'Europe de l'Est comme un processus univoque, reposant moins sur des débats politiques que sur la mise en œuvre de savoirs économiques et de techniques institutionnelles éprouvés, que les services de la Commission européenne ont travaillé à justifier de leur prise en charge des politiques destinées aux pays candidats et de leur délégation à des experts (Robert, 2005a). L'observation de ces stratégies met en lumière les enjeux liés aux opérations de qualification des objets d'intervention publique, et en particulier les luttes pour leur appropriation qui les sous-tendent¹. Elle conduit également à faire l'hypothèse que dans certaines configurations politiques et institutionnelles, les concurrences entre acteurs politiques et administratifs peuvent être un puissant moteur du recours à l'expertise. Ainsi, le succès de l'expertise au sein du système politique européen pourrait être rapporté au caractère peu stabilisé de la division du travail entre Conseil, Parlement et Commission, qui fait de la labellisation des dossiers en enjeux techniques ou politiques un instrument essentiel pour renégocier les prérogatives de chacun (Robert, 2003).

Si l'intervention de l'expert dépend donc de la problématisation de l'enjeu, il doit également être en mesure de se faire reconnaître cette position, laquelle est précisément, par opposition à celle du professionnel, toujours à construire. Les processus de sélection des experts s'apparentent à des interactions complexes dans lesquelles les rôles respectifs des experts et de leurs commanditaires varient fortement d'une situation à une autre. Leur étude met en évidence le caractère cumulatif de l'expertise comme ressource - si l'expertise est rarement une profession, c'est par l'accumulation des expériences qu'elle peut « s'authentifier » -, et l'importance que peuvent prendre, dans certains secteurs, les labels d'État, qui désigne ses experts, ou le « tissu relationnel », grâce auquel se bâtissent les réputations (Trépos, 1996). S'ils n'apparaissent pas toujours explicitement dans les biographies rendues publiques, d'autres critères plus informels président à leur sélection : en fonction des usages attendus du recours aux experts, ceux-ci peuvent notamment être choisis pour leur capacité à occuper des positions dans différents espaces sociaux, et à y faire notamment bénéficier leurs commanditaires d'une audience privilégiée (Massardier, 1996b ; Robert 2005b). Le cas des experts du *Council of Economic Advisers* (Mucciaroni, 1990) offre une illustration a *contrario* de cette hypothèse, montrant que si le recrutement d'experts est parfois découplé de ressources sociales conséquentes, en particulier lorsqu'il s'agit d'intégrer

¹ A ce titre, ces luttes ne sont pas sans rappeler celles que mènent les « technocrates », experts de et dans l'Etat, visant, à travers la promotion de leurs compétences techniques comme des savoirs indispensables à la conduite de l'action publique, à redéfinir « les qualités requises pour l'exercice légitime du pouvoir politique ». (Dubois, Dulong, 1999).

des positions moins recherchées, la faiblesse relative de ces ressources peut néanmoins limiter considérablement par la suite l'influence des avis produits. Ces keynésiens, qui devaient essentiellement leur nomination à la reconnaissance dont ils bénéficiaient dans le champ universitaire américain après-guerre, ne parviendront pas en effet à faire entendre leurs solutions pour l'emploi aux congressistes. Ces derniers prêteront en effet une oreille plus attentive à une autre école économique (les « structuralistes »), moins légitime dans le monde académique, mais à qui ses relations et ses affinités politiques avec la sphère économique (réserve fédérale, industriels) assureront une écoute plus attentive.

Une fois recruté, l'expert rentre en scène : il doit alors, par la manière dont il donne à voir son intervention, « contribuer personnellement au mode de légitimation qui autorise sa présence » (Memmi, 1989 : 93). Or, précisément, la double légitimité qu'il revendique rend cet exercice particulièrement complexe. L'accomplissement de l'expertise, parce qu'elle implique toujours une performance normative plus ou moins explicite, qu'elle intègre un jugement personnel, une part d'arbitraire, le contraint en effet à transgresser les règles du monde auquel il appartient. Outrepassant la frontière qui sépare le travail scientifique de l'exercice du jugement, alors même que la légitimité de son intervention tient précisément à l'existence de cette frontière et à l'autonomie et la neutralité qu'elle permet de revendiquer, l'activité de l'expert est donc marquée par une tension fondamentale.

C'est notamment à partir de cette contradiction et des contraintes qu'elle implique qu'une série de travaux propose d'analyser les actes d'expertise. Ainsi, Nicolas Dodier et Dominique Memmi, analysant respectivement la production écrite des experts médicaux et des membres des comités d'éthique, montrent comment ces derniers utilisent un ensemble de procédés discursifs pour euphémiser la dimension normative de leur travail. S'il s'agit bien dans les deux cas de déterminer des responsabilités, de porter des jugements sur la légitimité de certaines pratiques, ces diagnostics et préconisations ne sont pas revendiqués comme tels, mais amenés discrètement, « subrepticement », aux détours de démonstrations scientifiques ou de propos philosophiques (Dodier, 1993 ; Memmi, 1989). Evoquant plus spécifiquement les expertises en matière de risques, Yannick Barthe et Claude Gilbert mettent pour leur part l'accent sur « les proclamations répétées [des experts] concernant la parfaite objectivité de leur travail, le luxe de détails avec lequel ils prennent parfois soin de décrire la 'méthodologie' qu'ils ont employée, l'instance avec laquelle ils affirment s'être limités à 'l'évaluation' d'un risque – sans empiéter sur sa gestion qui relèverait, elle, exclusivement des instances politiques [...] » (Barthe et Gilbert, 2005, 51). Suggérant que ces pratiques, visant à réaffirmer la frontière entre science et politique en même temps qu'elle est franchie, sont d'autant plus accentuées que la légitimité des procédures d'expertise est, en matière de risques, fragilisée, ils insistent sur la nécessité de prendre au sérieux ces discours, révélateurs des contraintes enserrant l'expert dans sa prise de rôle.

De par sa nature transgressive, l'activité d'expertise a donc un coût, fonction notamment du rapport qu'entretiennent les espaces professionnels d'origine à leur autonomie à l'égard du politique (Siméant, 2002). L'analyse des profils et carrières d'experts peut dans cette perspective offrir des éléments de réflexion sur les modalités de reconversion de ressources et l'économie des transactions entre champs scientifique, administratif et politique. Comparant les positions adoptées par les sociologues et politistes français et allemands dans les réformes des politiques de l'emploi engagées dans ces deux pays depuis quelques années, Bénédicte Zimmermann et Sabine Rudischhauser (2004) soulignent que celles-ci obéissent à des logiques contrastées. Habités, depuis les années quatre-vingt, à fournir des expertises et des études en lien avec les réformes administratives et institutionnelles, et intervenant dans un

contexte où les politiques de l'emploi font l'objet d'une lecture politique relativement consensuelle, les universitaires allemands participent très directement à l'élaboration et à la légitimation des réformes, en tant que membres des commissions d'experts chargés d'en définir les contours. A l'inverse, leurs homologues français, revendiquant une posture à la fois plus distante et plus critique de ces réformes, seront partie prenante du conflit social qui préside à la mise en place des nouveaux dispositifs.

Les contraintes de rôle liées à la position d'expert dépendent enfin étroitement des contextes politiques et institutionnels dans lesquels s'inscrivent les expertises, et en particulier des concurrences et conflits que ces procédures sont censées permettre de dépasser. L'indépendance dont l'expert doit faire la preuve peut ainsi prendre des sens particuliers, comme dans les procédures communautaires, où elle est pensée comme une mise à distance des groupes d'appartenance, notamment nationaux. Il est attendu de l'expert convoqué à Bruxelles qu'il soit non seulement capable de renoncer à défendre les intérêts de son État membre, mais aussi de se déprendre de ses « cultures » nationale, professionnelle ou politique », justifiant dans certains cas du recours privilégié, par la Commission, à des acteurs multipositionnés et aux trajectoires internationales. Les contraintes de rôle associées à cette définition de l'indépendance prennent également des formes singulières. C'est au nom de la neutralité de l'expertise que les fonctionnaires européens chargés de recruter et d'animer les groupes d'experts demandent à ces derniers de respecter des modes de délibérations spécifiques (fondés sur la recherche du compromis) (Robert, 2005b).

L'expertise peut ainsi s'appréhender comme un répertoire d'action, permettant – sous condition de détenir certaines compétences scientifiques mais aussi sociales, et au prix d'un ensemble de contraintes – de conquérir des accès aux processus décisionnels et une forme de légitimité. Plusieurs travaux soulignent le succès grandissant de ce répertoire, notamment comme mode d'action militant. Comme le rappellent notamment les recherches sur les investissements politiques et scientifiques des grandes fondations philanthropiques américaines (Bermann, 1983) et sur les *think tanks* (Barker et Peters, 1993 ; Guilhot, 2005), le phénomène n'est pas nouveau. L'adoption d'une posture d'expertise peut parfaitement être le fait d'acteurs qui affichent par ailleurs un engagement idéologique explicite, mais qui entendent, en se positionnant sur un registre scientifique, offrir un caractère incontestable à certains de leurs arguments, fonder en raison leurs positions et leur faire reconnaître une validité universelle. Ces stratégies s'observeraient toutefois, dans des configurations et à des degrés divers, dans un nombre croissant de secteurs – de l'environnement (Lascoumes, 1994) à l'humanitaire (Siméant, 2001). Cette emprise de l'expertise sur les pratiques et discours militants désigne, selon les auteurs, un ensemble de phénomènes variés : recours à une rhétorique de la neutralité et de l'objectivité, mobilisation et parfois conduite en propre de travaux scientifiques, revendication d'une compétence militante mise en « formes savantes » (connaissance des dossiers et des procédures), transformation des recrutements valorisant les diplômes au détriment de l'expérience militante, ou encore spécialisation et professionnalisation des tâches. C'est ce qu'illustre par exemple l'évolution des pratiques et profils des *campaigners* de *Greenpeace France*. La montée en puissance du recours à l'expertise scientifique, par les autorités publiques et les industriels, dans les débats sur le nucléaire civil ou les biotechnologies auraient notamment conduit cette association à « renforcer sa capacité d'expertise et restructure[r] ses outils de campagne pour pénétrer l'arène scientifique », stratégie rendue possible par les diplômes et la légitimité scientifiques revendiqués par ses responsables de campagnes (Gallet, 2004, 112). Pour partie liés aux évolutions internes aux espaces militants, ces usages de l'expertise tiennent aussi à la nature de l'espace politique et institutionnel dans lequel ils se déploient : ainsi, parce que ce registre

y jouit d'une légitimité particulière, et qu'il y est notamment perçu comme un moyen de dépasser les antagonismes nationaux, les acteurs et organisations mobilisés au niveau communautaire apparaissent comme un lieu d'observation privilégié de ces transformations (Robert, 2003 ; Michel, 2006).

I.3. L'expertise en crise ... de légitimité ?

Ce succès de l'expertise résonne pourtant comme un paradoxe : en effet, depuis la dernière décennie, plusieurs travaux de recherche, comme d'ailleurs un certain nombre d'acteurs administratifs et politiques concernés par ces questions, évoquent l'existence d'une crise de légitimité de l'expertise.

Ces remises en cause de l'expertise ne sont certes pas neuves. Si les réflexions de Jürgen Habermas (1976) et les prolongements qu'elles continuent de trouver dans des études récentes en constituent l'exemple le plus évident, l'histoire des controverses autour de la technocratie montre qu'une grande partie des critiques adressées à l'expertise sont aussi anciennes que son usage lui-même (Dubois et Dulong, 1999). Les termes du débat sont relativement bien connus : quand il n'est pas qu'une pure mise en scène des décideurs politiques recrutant des experts déjà acquis à leur cause, le recours à l'expertise s'apparenterait à une confiscation du débat démocratique – les choix n'y sont plus exprimés en valeurs, la compréhension de leurs déterminants n'est plus accessible au plus grand nombre –, pour confier la décision à des acteurs certes indépendants mais précisément non élus et irresponsables politiquement.

Jamais éteinte, imprégnant d'ailleurs une partie importante de la littérature scientifique consacrée aux rapports entre science et politique, cette controverse autour des fondements normatifs de l'expertise aurait néanmoins trouvé une vigueur nouvelle à la faveur d'une crise de légitimité de la science. En lien avec l'inscription sur l'agenda politique de « nouvelles » formes de risques qui laisseraient les scientifiques dans l'incapacité de déterminer leur occurrence et la nature de leur ampleur (problème du réchauffement climatique, évaluation des effets sanitaires éventuels d'innovations technologiques comme la téléphonie mobile, etc.) (Godard *et alii*, 2002), mais aussi avec les lectures qui sont faites de la gestion publique de conjonctures critiques comme celle de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), les garanties offertes par un règlement scientifique des enjeux politiques sembleraient aujourd'hui particulièrement incertaines. Comme le note Pierre Lascoumes (2005), depuis une vingtaine d'années, les réponses apportées par l'expertise scientifique à ces enjeux font l'objet d'une triple remise en cause : les avis peuvent être contradictoires, le soupçon pèse sur leur indépendance à l'égard des intérêts privés, leur convocation ne garantit pas enfin qu'ils soient suivis d'effets.

Souvent adossés à ces constats, plusieurs modèles, visant à aménager et « corriger » ces défaillances du recours à l'expertise, ont été proposés et parfois mis en pratique (Callon, Lascoumes et Barthe, 2002). Prenant notamment la forme de « jurys de citoyens » ou de « conférences de consensus », ils se présentent comme des technologies permettant l'implication et la participation éclairée des citoyens à la formulation des choix publics. Il s'agit de favoriser la prise en compte des enjeux sociaux et politiques autant que technologiques, comme l'intégration des « savoirs profanes » des usagers, bénéficiaires, habitants. Par cet intermédiaire, ces dispositifs viseraient à restaurer la confiance et solidifier la légitimité des décisions. Initiés dans le champ des risques, ces discours et pratiques ont

toutefois largement débordé de ce seul secteur : ils trouvent aussi à s'inscrire dans un « contexte politique général d'injonction à la participation », dont la critique de l'expertise comme contre-modèle à la démocratie délibérative constitue une des dimensions essentielles (Blondiaux et Sintomer, 2002 ; Nonjon, 2005).

L'interprétation de ces évolutions alimente plusieurs débats, dont certains intègrent, plus ou moins explicitement, une dimension normative. Un ensemble d'auteurs s'interroge ainsi sur le fait de savoir si ces nouvelles procédures qui prétendent associer (voire substituer) à l'expertise la consultation des citoyens signalent une « réorientation pluraliste et participative de la démocratie » ou constituent de simples « outils d'aide à la gouvernabilité » (Delmas, 2001). Quels que soient le sens et les formes prises par ces transformations, il faut noter toutefois qu'elles ne rendent pas caduques les interrogations sur l'expertise et ses enjeux en terme de légitimation. Certains acteurs politiques et institutionnels revendiquent ainsi clairement que les réformes engagées autour de l'expertise visent moins à en limiter le recours qu'à la relégitimer auprès des citoyens. Quand la Commission européenne annonce par exemple en 2001 une réforme de ses procédures d'expertise (en les ouvrant notamment à la « société civile »), elle assigne explicitement à celle-ci un double objectif : « améliorer la qualité du policy-making et [de] restaurer la confiance dans le recours à l'expertise » (Commission européenne, 2001, 26). Le succès rencontré par les thématiques de la participation et de la démocratie délibérative offrent par ailleurs de nouveaux « marchés » à l'expertise : d'une manière générale, les sciences sociales y trouvent de nombreuses sollicitations et l'occasion parfois de se promouvoir, comme par le passé, en « sciences de gouvernement ». Plus spécifiquement ensuite, l'essor des dispositifs participatifs a favorisé l'émergence de nouveaux profils d'experts « en participation », dont les postures professionnelles, pourtant construites en opposition à la figure de l'expert, présentent des similitudes troublantes avec celles qui ont été évoquées dans les paragraphes précédents : mise en forme savante des discours et techniques relatifs à la participation, revendication de neutralité et d'indépendance (Nonjon, 2005 ; Veitl, 2005).

II. L'expertise dans la fabrique de l'action publique

Si le discours de légitimation associé à l'expertise s'adosse à une représentation du travail de l'expert comme séparé, maintenu à bonne distance, de la décision politique, l'étude de dispositifs concrets d'expertise incite à revisiter cette conception des processus qui concourent à la formulation de l'action publique. Elle met d'abord en lumière le caractère hybride de cette activité et les implicites politiques que peuvent véhiculer les discours savants (1). Elle permet ensuite d'observer comment l'expertise, à travers les savoirs et techniques qu'elle propose, peut ainsi informer l'action publique en construisant non seulement les solutions mais aussi les problèmes, et même les situations dans lesquelles elle est sollicitée (2). Elle conduit enfin plus généralement à interroger les conditions de la rencontre, et les modalités de circulation des idées, entre espaces savants et politiques (3).

II.1. Les dimensions politiques du discours expertal

Le constat évoqué précédemment d'une mobilisation toujours plus intense de l'expertise comme registre d'action militant a permis de souligner la dimension politique du discours expertal. Il n'est toutefois pas nécessaire de postuler l'existence d'intérêts professionnels et/ou militants chez l'expert pour souligner que son activité est d'une autre

nature que purement scientifique. Comme l'ont bien montré d'abord plusieurs travaux sur les procédures d'expertise en matière de risques naturels, son déplacement du laboratoire vers un milieu social complexe conduit nécessairement l'expert à déborder du cadre du travail scientifique pour mêler d'autres éléments – intuitions personnelles, connaissances profanes de l'environnement transmises par les habitants, observation des usages sociaux, prise en compte des enjeux économiques, etc. – dans la construction de son discours (Decrop, 1998 ; Roqueplo, 1997).

La réflexion sur les enjeux politiques véhiculés par les savoirs experts peut aussi se nourrir de travaux suggestifs conduits en histoire et en sociologie des sciences. Ils montrent en effet que quel que soit leur degré de formalisation et d'abstraction, les savoirs sont porteurs de visions spécifiques du monde – liées notamment aux logiques sociales présidant à leur élaboration –, qui contribuent ainsi à filtrer, cadrer, orienter la lecture et le traitement des situations auxquelles ils sont appliquées. C'est dans cette perspective par exemple que Frédéric Lebaron souligne la parenté de certaines hypothèses de la théorie économique néo-classique avec « une vision anthropolitique [...] conforme à la définition dominante de l'action individuelle et du fonctionnement de l'ordre social, largement issue des Etats-Unis » (Lebaron, 2000 : 137).

Les études portant sur « les sciences de gouvernement » (*Actes de la recherche en sciences sociales*, 2000 ; Foucault, 1994 ; Ihl *et alii*, 2003) ou sur les « instruments de l'action publique » (Lascoumes et Le Gallès, 2005), qui s'intéressent à des entreprises savantes plus explicitement construites en référence à des tâches politiques ou administratives, mettent en évidence des logiques similaires : classifications forgées par les statisticiens du 19^{ème} siècle (Desrosières, 1993), techniques cartographiques mises au point par les géographes (Massardier, 1996a), taxinomies construites par les sociologues pour mesurer et décrire l'exclusion (*Genèses*, 2005), peuvent être appréhendés comme autant de « théorisation[s] politique[s] implicite[s] » (Lascoumes et Le Gallès, 2005 : 27).

II.2. Quand les savoirs construisent l'action publique : l'expertise comme instrument et procédure

C'est précisément à partir de la mise en évidence des problématisations implicites que véhiculent les savoirs, des « effets de cadrage » qu'ils produisent (Wynne, 1989), qu'il est possible de penser leur contribution à l'élaboration de l'action publique et de revisiter les logiques qui la gouvernent. Sur ce point, les travaux sur le traitement du chômage sont particulièrement éclairants. Analysant la naissance de cette catégorie à la fin du 19^{ème} siècle, Christian Topalov observe que les réflexions des sociétés savantes, institutions universitaires, et autres cercles philanthropiques sur ce sujet ont non seulement orienté les réponses publiques au chômage, mais qu'elles ont aussi précédé et rendu possible son « invention » comme problème politique. « [...] avant la fin du 19^{ème} siècle, le chômeur moderne n'existait pas. Une mutation des représentations a été nécessaire pour énoncer autrement l'identité de l'ouvrier sans ouvrage, la nature du mal à traiter et, du même coup, faire entrer de nouvelles solutions dans l'univers des possibles. Le langage de la science a fourni l'instrument et la légitimation de cette révolution des façons de voir dans laquelle, [...] tous les partenaires de cette histoire [...] se sont retrouvés peu à peu entraînés » (Topalov, 1994 : 10). Plus récemment, des études sur les outils d'analyse économique, modèles et indicateurs mobilisés dans le cadre de la « stratégie européenne pour l'emploi » (SEE) ont montré comment ces derniers pouvaient être les vecteurs d'une remise en cause de certains des principes sur

lesquels étaient fondées les politiques de l'emploi. L'accent mis sur les notions de « politique active de l'emploi » et d' « employabilité », à l'instar du remplacement progressif du taux de chômage par la mesure du taux d'emploi, suggérerait ainsi une réactualisation de certaines représentations du chômage comme responsabilité individuelle plus que collective – et de sa gestion publique – dont l'objectif glisserait de la réduction et du traitement du chômage comme problème social à l'optimisation du fonctionnement du marché du travail (Zimmermann et Rudischhauser, 2004 ; Salais, 2004).

Parce qu'elle offre ainsi des cadres d'intelligibilité à ceux qui y recourent, l'expertise soulève donc la question de ses effets sur la définition de l'action publique. Les analyses qui sont conduites de son « rôle » dans la littérature de politique publique sont notamment fonction des conceptions plus générales du processus décisionnel auxquelles les auteurs souscrivent. Ainsi, dans le modèle dit du choix rationnel, au terme duquel celui qui choisit – à partir de l'examen de l'ensemble des alternatives disponibles – opte pour la solution qui lui paraît optimale (eu égard aux intérêts de l'organisation et aux valeurs qui sont les siennes), l'expertise est envisagée comme une information à disposition du décideur dont la « qualité » peut concourir de manière déterminante à celle de la décision finale. Mais l'attention portée à l'expertise a également nourri la critique de ce modèle, alimentant des relectures stimulantes des logiques gouvernant la décision publique. Si, très tôt, Herbert Simon a pris appui sur le constat du caractère presque toujours incomplet des informations offertes aux décideurs pour défendre l'idée que leurs choix obéissent à une « rationalité limitée » (Simon, 1945, 1957), d'autres auteurs ont par la suite bien mis en évidence la dépendance des acteurs en position de trancher à l'égard des expertises qui leur sont proposées. Le travail de Lynn Eden (2004) montre par exemple que la non prise en compte de certains risques liés au nucléaire, et notamment l'incendie, par les autorités américaines tient précisément au fait que les scientifiques susceptibles de les alerter n'ont pas bénéficié d'un soutien financier et d'une audience significatifs. En s'intéressant aux concurrences entre les différents corps d'armée pour défendre auprès des politiques leurs propres réponses à la crise des missiles cubains, l'étude célèbre de Graham Allison (1971) met pour sa part en scène des décideurs qui construisent leur vision de l'affaire à partir d'expertises principalement fournies par des militaires : ce faisant, ils optent en outre pour des solutions qui ne sont pas élaborées en fonction du problème mais lui préexistent, et qui lui répondent moins qu'elles ne servent les intérêts de leurs promoteurs.

Loin de se réduire à un simple avis sur un débat politique, le discours expertal peut ainsi participer à définir le contexte dans lequel il intervient. Toujours dans la perspective d'insister sur le caractère moins linéaire qu'itératif et incrémental des processus décisionnels, certains travaux ont plus récemment proposé d'envisager les procédures d'expertise à partir des outils, des « équipements », qu'elle apporte à ses commanditaires. Les études conduites sur l'application de grilles de lecture économiques aux politiques de l'environnement (Rumpala, 2003) ou de la santé (Serré, 2002) montrent comment ces savoirs permettent de donner une existence à certains enjeux (en calculant un prix à l'environnement par exemple), ou de disposer de critères de choix (en proposant des méthodes de type coûts/avantages) : ce faisant, ils participent à la (re)définition des principes d'action des acteurs publics (l'introduction des mécanismes de marché dans le cas de la santé) et des objectifs généraux de ces politiques (par exemple celui de la rationalisation des dépenses médicales). A une autre échelle, Jean Noël Jouzel (2005) observe, à partir de l'étude d'une procédure d'autorisation préfectorale d'installation industrielle, comment l'expertise est utilisée pour identifier et pondérer les risques potentiels et transformer ainsi une situation incertaine en une situation maîtrisable et décidable.

L'analyse des effets de l'expertise conduit enfin à l'appréhender à travers les procédures qui lui donnent forme concrète, pour observer comment son intervention vient bousculer, transformer les interactions entre élus, administrations et citoyens. C'est dans cette perspective que se situe encore l'étude de Jean-Noël Jouzel. D'une part, les savoirs mobilisés pour définir préalablement les risques potentiellement soulevés par l'installation industrielle limitent fortement les possibilités de contestation. D'autre part, les procédures d'enquête publique organisant la participation citoyenne et sa mobilisation en contre-expertise, en obligeant les publics à s'exprimer à partir d'une position subjective, réduisent d'emblée leur propos à la défense d'un intérêt particulier. Partant, elles découragent la mobilisation et la constitution d'un intérêt collectif revendiqué comme général (Blatrix, 2002).

A la manière du droit lorsqu'il vient « qualifier » une situation (Lascoumes, 1990), l'expertise crée des « identités d'action » – dans l'exemple précédent, les pollueurs, les pollués, les habitants de zones à risques –, circonscrit des territoires et des enjeux de mobilisation, et suggère des « voies de règlement des conflits ». Le discours expertal, par le travail de problématisation qu'il opère, contribue ainsi à définir l'enjeu mais aussi ses modalités de règlement, ce d'autant plus que la convocation d'avis spécialisés s'accompagne, de plus en plus souvent, de dispositifs de mise en discussion des enjeux socio-techniques, et/ou de recueil de savoirs « profanes ». Avec l'apparition de nouvelles figures d'experts en « participation » - revendiquant moins une connaissance particulière sur l'enjeu de la décision qu'une compétence en matière d'accompagnement à la négociation -, la définition des conditions de l'échange entre les acteurs concernés par l'enjeu devient en effet une dimension tout à fait explicite de la procédure d'expertise, dans un nombre croissant de situations. Que le cadre d'intelligibilité qu'elle offre soit accepté, imposé ou contesté, l'analyse de la procédure d'expertise met donc en jeu bien plus que la relation expert/commanditaire et exige par conséquent de prêter attention à l'ensemble des effets collatéraux qu'elle peut susciter : sur la perception des problèmes d'abord, les revendications qu'elle fait émerger ensuite, et les formes de l'affrontement et/ou de la négociation enfin.

II.3. Projets politiques, entreprises savantes : les conditions et modalités d'une rencontre

L'analyse des « effets » produits par l'expertise sur les politiques publiques exige également de penser les modalités de circulation des savoirs experts, c'est à dire de comprendre comment s'opère la rencontre entre espaces savants et sphères de décision et quelles transformations des savoirs elle suscite. La nécessité d'enquêter sur les lieux où sont forgées les « constructions cognitives et pratiques » informant l'action publique a été soulignée par des enquêtes qui se situent à l'intersection de la sociologie, de l'histoire et de la science politique (Payre et Vanneville, 2003 ; Dumons et Pollet, 1994). L'intérêt pour ces lieux « hybrides », ces « laboratoires » où se rencontrent préoccupations politiques et entreprises savantes est aussi le point commun d'un ensemble de travaux proposant plus généralement une « approche cognitive des politiques publiques » (Muller et Surel, 2000). A partir notamment de concepts comme ceux de « communauté épistémique » (Haas, 1992) ou d'« *advocacy coalition* » (Sabatier, 1998), ils s'efforcent de proposer une lecture du rôle des idées dans la construction de l'action publique nationale et internationale : celle-ci souligne notamment l'existence de coalitions d'acteurs divers (scientifiques, hauts fonctionnaires, représentants de groupes d'intérêts), unis par une expertise commune - constituant « un ensemble de croyances normatives et causales » (Bergeron *et alii*, 1998, 207) - et la volonté de peser, par cet intermédiaire, sur l'orientation des politiques.

Quelles que soient la forme, l'ampleur et la durée de cette rencontre (de la simple procédure d'expertise à l'institutionnalisation d'un savoir et de ses représentants au cœur d'une politique publique), elle soulève la question des modalités de l'« intéressement » des commanditaires et décideurs aux outils et idées proposés par les savants. Dans la continuité des réflexions engagées par Michel Callon (1986) et Pierre Lascoumes (1996), l'analyse conduite par Delphine Dulong (1996) des conditions de la transformation de la science économique en « science de gouvernement » suggère sur ce point des pistes fructueuses. Elle met en particulier l'accent sur l'importance du rôle joué dans ce processus par les « profanes » intéressés, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs auxquels la reconnaissance progressive de la valeur et de la pertinence du savoir économique dans leurs champs professionnels respectifs permet notamment de renégocier à la hausse les positions qu'ils occupent dans ces mêmes espaces. Aux proximités politiques qu'ils peuvent trouver avec tout ou partie des principes et représentations véhiculées par ces savoirs, s'ajoute la perspective de redéfinir, à leur avantage, les compétences légitimes à l'exercice de certains rôles (journalistes, hommes politiques, hauts fonctionnaires, etc.).

La mise en évidence des multiples stratégies d'instrumentalisation à travers lesquelles les savoirs experts sont appropriés souligne à nouveau qu'une sociologie politique de l'expertise ne peut faire l'économie d'une sociographie de l'ensemble des acteurs engagés dans ces processus. L'analyse des positions qu'ils occupent et des enjeux que représentent pour eux ces investissements savants permet en outre de rompre avec une interprétation mécaniste de l'influence des « idées » sur les politiques publiques qui en ferait des variables autonomes et intangibles, pour mettre l'accent sur les transformations dont les savoirs font l'objet lorsqu'ils sont ainsi sollicités, promus et diffusés (Desage et Godard, 2005). Le travail de publicisation du savoir engage ainsi une série d'opérations de simplification et de traduction² en fonction des publics auxquels il est adressé. La presse spécialisée, les formations destinées aux fonctionnaires, les discours politiques offrent ainsi des interprétations variées d'une théorie économique, qui seront toutes fort différentes des versions proposées par ses auteurs dans leurs publications scientifiques. La mobilisation d'un savoir dans une procédure d'expertise ou sa transformation en « sciences de gouvernement » prend également la forme d'une sélection stratégique de ceux de ces concepts, hypothèses, et méthodes les plus en affinités avec les projets et dispositions de ses utilisateurs, sélection qui n'obéit pas aux mêmes règles et contraintes que celles du travail scientifique et peut parfaitement s'accommoder de raccourcis, d'inexactitudes ou d'incohérences (Krugman, 1996). A ce titre encore, les « carrières » de certains concepts issus de la théorie économique mobilisés sur la scène bruxelloise – peut-être parce que les activités de traduction, dans tous les sens du terme, y sont particulièrement intenses –, offrent des illustrations exemplaires de la labilité et de l'ambiguïté de ces savoirs de gouvernement. Ainsi, du terme d'« activation », dont l'origine nordique (et plus spécifiquement suédoise) est souvent rappelée pour attester de son inscription dans un héritage social européen. Renvoyant initialement à des politiques de l'emploi fondées sur la compréhension du chômage comme responsabilité collective, l'idée a ensuite été déclinée aux USA comme un instrument permettant de conditionner les prestations sociales à une activité obligatoire (politiques de *workfare*), pour faire aujourd'hui l'objet d'une lecture européenne principalement orientée autour de la responsabilisation de la main

² Processus dont l'étude peut d'ailleurs s'inspirer avec profit des travaux conduits tant sur la traduction littéraire (*Actes de la recherche en sciences sociales*, 2002) que sur les phénomènes de circulation internationale, d'import/export des idées et modèles politico-administratifs (Jacoby, 2000 ; *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2004).

d'œuvre et de son adaptation aux besoins du marché et dont les interprétations varient encore fortement selon les États membres (Barbier, 2002).

La question des modalités de la rencontre entre savoirs et politiques peut enfin s'envisager du point de vue des savants eux-mêmes : elle croise alors les débats sur le rôle des intellectuels dans l'espace public et sur les rapports qu'entretiennent les communautés disciplinaires aux postures d'expertise. En raison peut-être d'une relation historiquement privilégiée avec le monde social, les sciences sociales ont été tout particulièrement étudiées dans cette perspective (*Sciences de la société*, 1999 ; Zimmermann, 2004). Les travaux qui s'y emploient montrent également qu'une telle perspective permet d'enrichir en retour la réflexion sur les conditions de production de ces savoirs, en soulignant par exemple les effets de la « demande sociale » ou de leur rapport à l'expertise d'Etat, sur le choix de leurs objets et la formulation de leurs problématiques (Bezes et alii, 2005 ; Karady, 1979 ; Schweber, 1997).

Conclusion

Telle qu'elle a été conduite dans cet article, l'identification des grandes questions soulevées par l'analyse des situations d'expertise ne saurait évidemment épuiser la richesse de la littérature scientifique qui leur est consacrée. On pourrait évoquer par exemple comment l'observation de procédures dans le domaine des risques a conduit certains auteurs à s'intéresser à leurs enjeux symboliques. Ils montrent qu'elles peuvent être envisagées comme des situations de négociation au cours desquelles « la société locale » construit une représentation « acceptable » du risque « compatible avec ce qu'elle est susceptible d'assumer » et forge sa confiance dans le système de décision (Brochot et Cartier, 2005). C'est toute l'importance de la « scénographie » de l'expertise (Hilgartner, 2000) qui se trouve ainsi soulignée. A travers le rappel constant, par les acteurs et les procédures, des principes censés la gouverner – compétence technique, neutralité, indépendance –, elle prend l'allure d'une célébration du système politique qui prétend y recourir.

Ce dernier point, en écho aux enjeux évoqués dans la première partie de cet article, met en lumière tout ce à quoi l'expertise renvoie de fondamental dans la compréhension de la structuration des activités politiques et de leur légitimation, à savoir l'examen des modes de domination (socialement considérés comme acceptables) qui s'exercent à travers elles (Lagroye et alii, 2002 : 36-39). Par le rattachement qu'il permet d'opérer des travaux consacrés à l'expertise à une problématique essentielle de notre discipline, ce constat justifie alors le décloisonnement des références empiriques et des outils d'analyse esquissés dans cet article ; il milite plus généralement pour que l'analyse de l'expertise soit moins considérée comme un sous-champ de recherche en soi que systématiquement mise en perspective avec la littérature consacrée aux modalités de constitution de l'autorité politique et à ses modes d'exercice.

L'évocation de la dimension symbolique de l'expertise conduit enfin à rappeler tout ce que les situations subsumées sous ce terme ont en commun, permettant d'envisager l'expertise comme une posture, certes susceptible de déclinaisons multiples et contextualisées, mais confrontant ceux qui veulent l'endosser à un ensemble d'enjeux identiques. La similitude de ces enjeux, dont la mise en évidence a constitué le fil conducteur de cet article, peut être plus généralement envisagée comme l'indice d'un processus d'institutionnalisation de l'expertise comme catégorie d'action. Processus dont les cadres d'interprétation mobilisés pour rendre compte de la crise de légitimité de l'expertise pourraient pour leur part être appréhendés

comme des indicateurs privilégiés, témoignant, à travers la reprise de sa rhétorique par ceux-là même qui prétendent en être les détracteurs, d'une naturalisation de l'expertise et de son répertoire. A ce titre, l'homologie des postures adoptées par les « nouveaux » experts en participation et celles des professionnels auxquels ils entendent se substituer - de même que le souhait manifesté par des institutions comme la Commission européenne d'autant « relégitimer » l'expertise que de la réformer -, s'ils n'interdisent pas qu'il puisse y avoir du nouveau sous le soleil de l'expertise, laissent tout au moins entendre qu'elle semble avoir de beaux jours devant elle.

Encadré : conseils bibliographiques

Pour une approche compréhensive des questionnements sociologiques soulevés par l'expertise dans ses différentes dimensions (discours, pratique, et configuration), le livre de Jean-Yves Trèpos (1996) demeure une référence incontournable. L'ouvrage collectif du CRESAL (1993) et plus récemment celui de Dumoulin *et alii* (2005) proposent une lecture de l'expertise plus centrée sur ses enjeux pour l'analyse de l'action publique : ils en examinent les modes de recours et les usages politiques à partir d'exemples empruntés à différents secteurs d'intervention publique. Sur les débats actuels concernant les remises en cause de l'expertise et ses réformes, notamment dans le domaine des risques, on pourra utilement se reporter au dossier de textes rassemblés dans (Lascoumes 2005). Pour des éléments d'information sur les formes nationalement différenciées de recours à l'expertise, on peut voir pour le cas français (Cadiou 2006) et sur l'internalisation de la fonction d'expertise dans les administrations (Bezes *et alii*, 2005). Le contexte américain et le succès qu'y ont connu les *think tanks* est notamment traité dans (McGann et Weaver 2000) ; *think tanks* qui se sont plus récemment constitués à l'échelle européenne pour agir auprès des institutions communautaires (Boucher 2004 ; Carpentier-Tanguy 2006). Enfin, pour un exemple de la manière dont les administrations se saisissent de la réflexion sur l'expertise, on pourra consulter les rapports commandés et produits par la Commission européenne à ce sujet, en ligne sur (ec.europa.eu/dgs/research).

Bibliographie

- Actes de la recherche en sciences sociales* (2000), Dossier : « Science de l'état », 133
- Actes de la recherche en sciences sociales* (2002), Dossier : « Traduction : les échanges littéraires internationaux », 144
- Actes de la recherche en sciences sociales* (2004), Dossier : « Sociologie de la mondialisation », 151-152
- Allison Graham T. (1971), *Essence of decision. Explaining the cuban missile crisis*, Boston, Little Brown
- Bachir Myriam (1991), « Faire de sagesse vertu. La réforme du code de la nationalité », *Politix*, 16
- Barbier Jean Claude (2002), « Peut-on parler d' 'activation' de la protection sociale en Europe ? », *Revue française de sociologie*, avril-juin, 43
- Barker Anthony, Peters B. Guy (eds) (1993), *Advising West European governments : Inquiries, expertise and public policy*, Edinburgh, Edinburgh University Press
- Barthe Yannick et Gilbert Claude (2005), « Impuretés et compromis de l'expertise, une difficile reconnaissance. A propos des risques collectifs et des situations d'incertitude », in Dumoulin L. et alii (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG
- Barthe Yannick (2003), « Le recours au politique ou la problématisation politique 'par défaut' », in Lagroye Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin
- Bergeron Henri, Surel Yves et Valluy Jérôme (1998), « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? », *Politix*, 41
- Berman Edward H. (1983), *The influence of the Carnegie, Ford and Rockefeller foundations on american foreign policy. The ideology of philanthropy*, Albany, State University of New York press
- Bezes Philippe, Chauvière Michel, Chevallier Jacques, de Montricher Nicole, Ocqueteau Frédéric (dir.) (2005), *L'Etat à l'épreuve des Sciences sociales. La fonction de recherche dans les administrations sous la Vème République*, La Découverte, Paris
- Blatrix Cécile (2002), « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, 57
- Blondiaux Loïc, Sintomer Yves (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, 57
- Boucher (Stephen) (ed.) (2004), « Europe and its Think Tanks: a Promise to be fulfilled », *Notre Europe* (disponible sur le site notre-europe.asso.fr)
- Brochot Sylvie, Cartier Stéphane (2005), « Maîtriser la démesure, construire la confiance : l'inventivité politique des experts face aux risques naturels », in Dumoulin L. et alii (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG
- Cadiou Stéphane (2006), « Savoir et action publique : un mariage de raison ? L'expertise en chantier », *Horizons stratégiques, revue trimestrielle du centre d'analyse stratégique*, n°1, juillet 2006 (téléchargeable en ligne sur le site du centre (strategie.gouv.fr))

- Callon Michel (1986), « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36
- Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick (2002), *Agir dans un monde incertain*, Paris, Le Seuil
- Carpentier-Tanguy Xavier (2006), « Influences et innovations politiques : les think tanks (perspective historique) », *Etudes Européennes*, n°9 (disponible sur le site : cees-europe.fr)
- Chevalier Jacques (1996), "L'entrée en expertise", *Politix*, 36
- Collins Harry, Pinch Trevor (1998), « Tidings of comfort and joy : seven wise men and the sciences of economics », *The Golem at large. What you should know about technology*, Cambridge, Cambridge University Press
- Commission européenne (2001), *Democratising expertise and establishing scientific reference system*, Report of the Working Group for White Paper on Governance, Brussels
- CRESAL (1993), *Les raisons de l'action publique, entre expertise et débat*, Paris, L'Harmattan
- Decrop Geneviève (1998), *De l'expertise scientifique au risque négocié. Le cas du risque en montagne*, Paris, Cemagref éditions
- Delmas Corinne (2001), « Pour une définition non positiviste de l'expertise », in Damme Dominique, Ribemont Thomas (dir.), *Expertise et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Cahiers Politiques »
- Desage Fabien, Godard Jérôme (2005), « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue Française de Science Politique*, 55 (4)
- Desrosières Alain (1993), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte
- Dodier Nicolas (1993), *L'expertise médicale. Essai de sociologie sur l'exercice du jugement*, Paris, Métaillié
- Dubois Vincent, Dulong Delphine (dir.) (1999), *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, PUS
- Dulong Delphine (1996), « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence technique en compétence politique sous la Ve République », *Politix*, 35
- Dumons Bruno, Pollet Gilles (1994), *L'État et les retraites*, Paris, Belin
- Dumoulin Laurence (2001), *L'expertise comme nouvelle raison politique ? Discours, usages et effets de l'expertise judiciaire*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université Grenoble II
- Dumoulin Laurence, Labranche Stéphane, Robert Cécile et Warin Philippe (dir.) (2005), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG
- Eden Lynn (2004), *Whole world on fire: organizations, knowledge, and nuclear weapons devastation*, Cornell, Cornell University Press
- Foucault Michel (1994), *Dits et Ecrits*, vol. III, Paris, Gallimard, 1^{ère} édition 1978
- Fritsch Philippe (1985), « Situations d'expertise et expert-système » in *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*, Actes de la table ronde organisée par le Cresal, Saint Etienne, Cresal

- Gallet Gérald (2004), « L'expertise, outil de l'activisme environnemental chez *Greenpeace* en France », in Dauvin Pascal, Siméant Johanna (dir.), *ONG et humanitaire*, Paris, L'Harmattan.
- Genèses* (2005), Dossier : « Quantifier », 58
- Godard Olivier, Henry C., Lagadec P., Michel-Kerjan E. (2002), *Traité des nouveaux risques*, Paris, Gallimard
- Guilhot Nicolas (2005), *The democracy makers : human rights and international order*, Columbia University Press
- Haas Peter M. (1992), « Introduction : epistemic communities and international policy coordination », *International Organization*, 46(1)
- Habermas Jürgen (1976), *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1^{ère} édition 1968
- Hilgartner Stephen (2000), *Science on stage. Expert advice as public drama*, Stanford, Stanford University Press
- Ihl Olivier, Kaluszynski Martine, Pollet Gilles (dir) (2003), *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica
- Jabko Nicolas (2001), « Expertise et politique à l'âge de l'Euro : la Banque Centrale Européenne sur le terrain de la démocratie », *Revue Française de Science Politique*, 51(6)
- Jacoby Wade (2000), *Imitation and politics : redesigning modern Germany*, Ithaca, Cornell University Press
- Jobert Bruno (dir.) (1994), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan
- Jouzel Jean-Noël (2005), « La catastrophe comme ressource de contre-expertise. Etude d'un cas d'enquête publique », in Dumoulin L. et alii, *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG
- Karady Victor (1979), « Stratégies de réussite et modes de faire-valoir de la sociologie chez les Durkheimiens », *Revue française de sociologie*, XX
- Krugman Paul (1996), « Cycles of conventional wisdom on economic development », *International Affairs*, 72(1)
- Laborier Pascale (1999), « La bonne police, sciences camérales et pouvoir absolutiste dans les États allemands », *Politix*, 48, p.7-35.
- Lagroye Jacques, François Bastien, Sawicki Frédéric (2002), *Sociologie politique*, Paris, Dalloz et Presses FNSP, 4^{ème} édition
- Lascoumes Pierre (1990), « Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques », *L'Année sociologique*, 40
- Lascoumes Pierre (1994), *L'éco-pouvoir : environnements et politiques*, Paris, La Découverte
- Lascoumes Pierre (1996), « Rendre gouvernable : de la 'traduction' au 'transcodage'. L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », in Chevalier Jacques (dir.), *La gouvernabilité*, Paris, PUF/CURAPP
- Lascoumes Pierre et Le Galès Patrick (dir.) (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po
- Lascoumes Pierre (2005), « Dossier : l'expertise entre sciences et pouvoir », *Problèmes politiques et sociaux*, 912

- Lebaron Frédéric (2000), *La croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Paris, Le Seuil
- Leclerc Gérard (2001), « Histoire de la vérité et généalogie de l'autorité », *Cahiers internationaux de sociologie*, CXI
- Lien social et politiques* (2003), Dossier : « Société des savoirs, gouvernance et démocratie », 50
- Lordon Frédéric (1997), *Les quadratures de la politique économique : les infortunes de la vertu*, Paris, Albin Michel
- Massardier Gilles (1996a), *Expertise et aménagement du territoire. L'État savant*, Paris, L'Harmattan
- Massardier Gilles (1996b), « Les savants les plus 'demandés'. Expertise, compétences et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d'aménagement du territoire », *Politix*, 36
- McGann J. G., Weaver R. K. (eds) (2000), *Think tanks and Civil Societies. Catalysts for Ideas and Action*, New Brunswick, Transaction Publishers
- Memmi Dominique (1989), « Savants et maîtres à penser. La fabrication d'une morale de la procréation artificielle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 76-77
- Michel Hélène (dir.) (2006), *Lobbyistes et lobbying dans l'Union européenne. Acteurs et pratiques de défense et de représentation des intérêts*, Strasbourg, PUS
- Muller Pierre et Surel Yves (dir.) (2000), Dossier : « Les approches cognitives des politiques publiques », *Revue Française de Science Politique*, 2
- Mucciaroni Gary (1990), *The political failure of employment policy, 1945-1982*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, « Pitt Series in Policy and Institutional Studies ».
- Nonjon Magali (2005), « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 70.
- Payre Renaud, Vanneville Rachel (2003), « Les "habits savants du politique" : des mises en forme savante du politique à la formation de sciences de gouvernement », *Revue Française de Science Politique*, 53(2)
- Robert Cécile (2003), « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, 11
- Robert Cécile (2005a), « Les incertitudes politiques sont-elles solubles dans l'expertise ? », in Dumoulin L. et alii, *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG
- Robert Cécile (2005b), « Qu'est-ce qu'être expert européen ? Enjeux et usages de la construction administrative d'une figure expertale », intervention pour la Table Ronde « Les régimes politique revisités : analyse comparative des recompositions des rapports politics/policies », 8^{ème} congrès de l'Association française de science politique, Lyon, septembre 2005
- Roqueplo Philippe (1997), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA éditions
- Rudischhauser Sabine, Zimmermann Bénédicte (2004), « De la critique à l'expertise. La 'modernisation' de l'action publique : le cas du chômage en France et en Allemagne », in Zimmermann B. (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action : Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, éditions de la MSH

- Rumpala Yannick (2003), *Régulation publique et environnement. Questions écologiques, réponses économiques*, Paris, L'Harmattan
- Salais Robert (2004), « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi », in Zimmermann B. (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action : Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, éditions de la MSH
- Sabatier Paul (1998), « The advocacy coalition framework : revisions and relevance for Europe" », *Journal of European Public Policy*, 5(1)
- Schweber Libby (1997), « L'échec de la démographie en France au XIXème siècle ? », *Genèses*, 29
- Sciences de la société* (1999), Dossier : « Production scientifique et demande sociale », 49
- Sciences de la société* (2002), Dossier : « La légitimation du discours économique », 55
- Serré Marina (2002), « De l'économie médicale à l'économie de la santé. Genèse d'une discipline scientifique et transformation de l'action publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 143
- Siméant Johanna (2001), « Urgence et développement, professionnalisation et militantisme dans l'humanitaire », *Mots - Les langages du politique*, 65
- Siméant Johanna (2002), « Fiches, hybrides, et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants » in Hamman P., Méon J-M., Verrier B. (dir.), *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, L'Harmattan
- Simon Herbert (1945), *Administrative behavior. A study of decision-making processes in administrative organisation*, New York, Free Press
- Simon Herbert (1957), *Models of man : social and rational*, New York, John Wiley
- Topalov Christian (1994), *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel
- Trépos Jean-Yves (1996), *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, coll. Que sais-je
- Veitl Philippe (2005), « A quoi pensent les experts ? Paroles d'experts et paroles sur l'expertise », in Dumoulin L. et alii, *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG
- Weingart Peter (2004), « Expertise scientifique et responsabilité politique. Les paradoxes de la science en politique », in Zimmermann Bénédicte (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action : Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, éditions de la MSH
- Wynne Brian (1989), « Frameworks of rationality in risk management : towards the testing of naive sociology », in Brown J. (ed), *Environmental threats : perception, analysis and management*, London, Belhaven Press
- Zimmermann Bénédicte (dir.) (2004), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action : Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, éditions de la MSH